

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/10

Intervention de Jean-Paul Aubrun au nom des élus de la droite et du centre

Délibération n°9

Votre projet comprend, entre autre, la création d'une zone 30 dans les voies se situant autour du collège des Ormeaux.

Nous n'y verrions aucun inconvénient si à cela ne s'ajoutait pas la création de pistes cyclables dans des voies très étroites, rue Neyts, Lafontaine, allée et rues des Ormeaux et à forte pente comme le boulevard de la République.

Ce boulevard est plus qu'une voie de circulation des riverains puisqu'il draine les flux vers le CEA, la RD 306 et Clamart et beaucoup de piétons allant et venant au RER.

De plus, vous projetez une circulation des cycles à double sens.

J'habite boulevard de la République depuis 37 ans et je puis vous faire état d'un vécu.

Piste cyclable dans le sens de la circulation en montant, soit, mais dans le sens descendant c'est véritablement « accidentogène ». Déjà des cyclistes descendant le boulevard en sens interdit à grande vitesse n'hésitant pas à emprunter les trottoirs lorsque se présente une voiture en face.

Ce boulevard fait 8 m de large , moins 2m60 pour le stationnement, moins 1m30 pour une piste cyclable matérialisée, reste avec les espaces au mieux 3m50 pour les véhicules, les camions ne passent pas, les bennes de sud de Seine non plus.

C'est-à-dire que nombre de véhicules et de cyclistes se trouveront face à face, ces derniers seront contraints de se dévier sur les trottoirs mettant ainsi les piétons en danger.

Je vous rappelle qu'en haut du Boulevard se trouve le club des anciens et en bas un cabinet de kinésithérapie deux endroits fréquentés par des personnes peu véloces.

Nous vous proposons dans le cadre de la démocratie participative d'interroger les riverains.

Quant à nous, nous redoutons des accidents inéluctables. C'est pour cette raison et seulement cette raison que nous ne voterons pas ce projet et la subvention qui permettrait sa réalisation.

JP Aubrun